



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-2152
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve
Demandeur : Norac Concepts Inc.
Produit : Adjuvant à pulvériser MSO
Numéro d'homologation : 33193
Principe actif (p.a.) : Mélange de surfactants
Numéro de document de l'ARLA : 3602760

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'adjuvant de pulvérisation MSO afin d'ajouter de nouveaux produits d'association.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise ni n'était requise pour étayer les modifications concernant l'adjuvant de pulvérisation MSO (contenant un mélange de surfactants à une concentration de 100 %). Les données sur les résidus précédemment examinées pour les principes actifs contenus dans les produits d'association sont adéquates pour étayer les utilisations actuelles sur l'étiquette de l'adjuvant de pulvérisation MSO.

L'exposition aux résidus des principes actifs dans les produits d'association de l'adjuvant de pulvérisation MSO dans et sur les denrées alimentaires traitées ne devrait pas être supérieure à celle résultant des utilisations actuelles et sera couverte par les limites maximales de résidus (LMR) respectives établies, étant donné que les préparations commerciales herbicides à appliquer avec l'adjuvant de pulvérisation MSO sont déjà homologuées pour une utilisation avec des adjuvants. Par conséquent, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de ces principes actifs ne devrait pas augmenter et ne posera pas de risque sanitaire préoccupant pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

La mise à disposition d'un adjuvant de rechange permet aux utilisateurs de disposer d'une plus grande souplesse pour adapter l'utilisation de Python A, de l'herbicide Venim, d'IPCO Radian, d'IPCO Avant, de CO-OP Avant et de l'herbicide Aim EC en fonction de leurs préférences en matière d'adjuvants et de la disponibilité.

Les justifications et les données d'essai précédemment soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ont démontré que l'adjuvant de pulvérisation MSO a de la valeur lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec Python A, l'herbicide Venim, IPCO Radian, IPCO Avant, CO-OP Avant et l'herbicide Aim EC pour les utilisations indiquées sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'ajout de nouveaux produits d'association à l'étiquette de l'adjuvant de pulvérisation MSO.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

3514959	2023, MSO Spray Adjuvant {Surfactant Blend (100%)}, PCP # 33193, Sub. No. 2023-2152 CROSS REFERENCE TO DATA PREVIOUSLY FILED, (10.2.3.3, 10.3.2), DACO: 10.2.3.3,10.3.2.
3514960	2023, MSO Spray Adjuvant {Surfactant Blend (100%)}, PCP # 33193, Sub. No. 2023-2152 CROSS REFERENCE TO DATA PREVIOUSLY FILED FOR PYTHON A, PCP # 32334, (10.2.3.3, 10.3.2), DACO: 10.2.3.3,10.3.2.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9